

**OBJET**

**ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES  
ET RENFORCEMENT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
SUR LA RUE DE LA CLINIQUE A BOIS-DE-NEFLES**

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX SARL FENELON**

---

Un marché de travaux d'un montant TTC de 396 193,18€ a été passé avec l'entreprise Sarl FENELON pour l'exécution de travaux d'assainissement des eaux pluviales et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable sur la rue de la clinique à Bois-de-Nèfles et ce, conformément à la délibération du Conseil Municipal N° 06/1-16 en date du 14 février 2006.

Pendant l'exécution de ce marché, il a été convenu contradictoirement d'adapter et de compléter certains postes du cadre de bordereau de prix, et ce, compte tenu de sujétions imprévues et de modifications à apporter aux travaux.

Ces modifications, dont les détails sont précisés dans le projet d'avenant joint concernent, d'une part, la mise en œuvre d'un tapis d'enrobé à chaud effectué de nuit en raison des fortes contraintes de circulation rencontrées, et d'autre part, la réalisation de travaux de terrassement plus importants en raison du croisement en tranchée des réseaux secs et humides ; ce qui a pour effet, comme mentionné ci-après, de générer des plus et moins values :

- Montant HT des plus values : 26 721,60€
- Montant HT des moins values : 21 812,60€

Je vous demande d'approuver - conformément aux dispositions prévues au Code des Marchés Publics concernant les avenants - le projet d'avenant n°1 au marché de travaux passé avec l'entreprise Sarl FENELON, cf. art. 14.5 du Code des Marchés Publics, qui a pour conséquence d'augmenter le montant initial TTC du marché de 5 326,26€, (montant global TTC du marché porté à 401 519,44€ ; soit une augmentation de 1,34%).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

DEPUTE-MAIRE  
  
LE MAIRE DE SAINT-DENIS  
LE MAIRE • REUNION  
Paul VICTORIA

**OBJET**

**ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES  
ET RENFORCEMENT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
SUR LA RUE DE LA CLINIQUE A BOIS-DE-NEFLES**

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX SARL FENELON**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits sous le Chapitre 23 / Article 23-15 du BP 2007 ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-18 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**


Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux passé avec l'entreprise Sarl FENELON pour l'exécution de travaux d'assainissement des eaux pluviales et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable sur la rue de la clinique à Bois-de-Nèfles, portant le montant global des travaux de 396 193,18€ à 401 519,44€.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer cet Avenant.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **6 JUIL. 2007**

LE DEPUTE-MAIRE  
  
René-Paul VICTORIA



**ASSAINISSEMENT E.P. RENFORCEMENT AEP  
RUE DE LA CLINIQUE-PARTIE HAUTE  
RUE DES HIRONDELLES  
BOIS DE NEFLES**

**AVENANT N° 1 au marché de travaux**

entre d'une part,

**la Commune de Saint-Denis**, maître d'ouvrage, représentée par  
Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Denis,

et d'autre part,

le titulaire du marché : La Sarl **FENELON** représentée par M.  
FENELON Jovany.

---

**ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT ET JUSTIFICATIF**

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des plus et moins values constatées pour l'opération d'assainissement E.P. Renforcement AEP Rue de la Clinique - partie haute rue des Hirondelles - Bois de Nèfles.

Les travaux à réaliser consistent en :

- L'exécution de fouilles en tranchée pour pose de réseau de collecte des eaux pluviales et d'eau potable (1775 m3) ;
- l'exécution de fouilles en terrain rocheux (380 m3) ;
- la fourniture et pose de canalisation d'assainissement pluvial (dn 300,500,600 et dn 800 sur respectivement 15ml,35 ml,115 ml et 250 ml ;
- la construction de 19 cheminées de regard sur canalisation, équipées de grilles avaloirs ou de tampon chaussée de classe 400 ;
- les raccordements sur réseaux existants;
- la fourniture et la pose de canalisation d'adduction d'eau potable (dn 150 mm sur 500 ml)
- les réfections de chaussée avec revêtement en enrobé à chaud sur environ 2400 m2

Pendant l'exécution des travaux :

- Les contraintes importantes de circulation ont nécessité une intervention de nuit pour la mise en œuvre de l'enrobé à chaud ;

.../...

- les croisements, sur l'itinéraire de la canalisation E.P. de câbles EDF et PTT, ont nécessité des modifications localisées de la tranchée (augmentation de la profondeur).

Les prestations non prévues et modifications localisées du projet ont engendré des plus et moins values, présentées dans les tableaux suivants :

Tableau des plus values :

N°	Désignation	U	Q	P.U.	Montant HT
II1	Fouilles en tranchée	m3	+155	20,00	+3100,00
II2	Fouilles à la main	m3	+5,75	30,00	+172,50
II3	Fouilles en terrain rocheux	m3	+130	33,00	+4290,00
II4	Fouilles en surprofondeur	m3	+45	12,00	+540,00
III1-1	Canalisation PVC 315	ml	+3	48,70	+146,10
III1-3	Canalisation PVC 600	ml	+11	132,00	+1452,00
III3-3	Regard de visite <4,00m	ml	+4	1100,00	+4400,00
III4-1	Plaque de recouvrement	U	+2	280,00	+560,00
IV1	Canalisation fonte dn 150	ml	+6	78,50	+471,00
V1-a	Bordures trottoir	ml	+20	28,00	+560,00
V2	Béton dosé 350kg/m3	m3	+15	180,00	+2700,00
V4-2	Mise à niveau tampon fonte	U	+3	100,00	+300,00
V5	TV 0/80 mm	m3	+20	28,00	+560,00
V6	Démolition et scarification de chaussée	m2	+20	6,50	+130,00
V7	Revêtement gravillonné en bicouche	m2	+100	9,00	+900,00
V8	Réfection en enrobé à chaud	m2	+80	18,00	+1440,00
V9	Prix nouveau travaux de nuit	ft	+1	5000,00	5000,00

TOTAL HT = 26 721,60 €

.../...

Tableau des moins values :

N°	Désignation	U	Q	P.U.	Montant HT
III1-2	Canalisation PVC 500	ml	-11	102,50	-1127,50
III2	Canalisation béton 800	ml	-12,5	324,00	-4050,00
III3-2	Regard de visite < 2,00m	U	-1	800,00	-800,00
III4-2	Tampon de chaussée	U	-1	380,00	-380,00
III4-4	Avaloirs	U	-8	280,00	-2240,00
III6	Contrôle caméra	ml	-9,5	7,80	-74,10
IV2	Ventouse sous regard	U	-1	490,00	-490,00
IV3	Vidange dn 60	U	-1	670,00	-670,00
IV6-1	Branchement dn 25	U	-10	650,00	-6500,00
IV6-2	Branchement dn 50	U	-5	750,00	-3750,00
V1-b	Bordures CCI	ml	-7	33,00	-231,00
V4-1	Mise à niveau bouche à clé	U	-30	50,00	-1500,00

TOTAL HT = 21 812,60 €

**ARTICLE 2 - RECAPITULATIF**

Montant initial TTC du marché : **396 193,18 €**

Le montant des travaux supplémentaires se décompose comme suit :

\* montant HT des plus values : 26 721,60€

\* montant HT des moins values : 21 812,60€

\* montant HT des travaux supplémentaires : 4 909,00 €

\* TVA 8,5 % : 417,26 €

\* montant TTC des travaux supplémentaires : 5 326,26 €

\* montant TTC des travaux après avenant n°1 : **401 519,44 €**

**ARTICLE 3 - CONCLUSION**

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent applicables.

Saint-Denis, le

L'entreprise,

Le Maître d'Ouvrage,